**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 119 (1993)

**Heft:** 10

Artikel: Projet pour un immeuble: avenue Victor-Ruffy, Lausanne-la Sallaz

Autor: Demetriades, Dimitri

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-78041

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Projet pour un immeuble

## Avenue Victor-Ruffy, Lausanne-la Sallaz

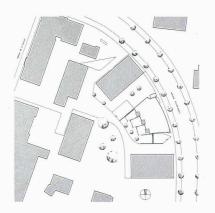
Par Dimitri Démétriadès et Dimitri Papadaniel Architectes EPFL/SIA Place du Tunnel 19 1005 Lausanne e projet s'insère dans un espace délimité par trois autres immeubles (construits dans les années 50) et la courbe que dessine l'avenue Victor-Ruffy juste avant le carrefour de la Sallaz.

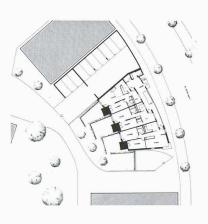
En respectant les distances obligatoires aux limites et les alignements, on obtient une forme en segment de cercle. Pour définir son tracé régulateur, le projet emprunte cette géométrie et complète le tissu urbain. Le bâti reste en périphérie, permettant ainsi la définition d'un jardin commun intérieur. Cette disposition répond à une autre contrainte, qui est le bruit du trafic de l'avenue Victor-Ruffy, voie de liaison entre le centre ville et la route de Berne.

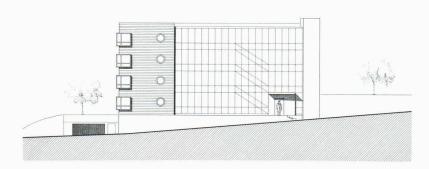
Le plan dispose les appartements en éventail du côté jardin pour chercher la lumière sud, la distribution étant située du côté de la rue. Celle-ci forme ainsi un espace qui fait à la fois office de tampon acoustique et de filtre de lumière pour les zones privées.

En passant des espaces publics aux privés, de la rue au jardin, du bruit au calme, on rencontre, après le filtre de circulation commune, un autre espace tampon, intérieur aux appartements et regroupant les cuisines et les coins à manger. Des pans de murs en plots de verre y amènent la lumière à travers le grand vitrage du côté de la rue. Après seulement, viennent les espaces servis qui aboutissent à des balcons donnant au sud et à l'ouest, au jardin et au calme.

Le façonnage du volume et les choix des matériaux expriment ces dispositions. A l'est, le grand pan de verre reconnaît la rue, signale les circulations communes. Le socle, la cage d'ascenseur, le marquage de l'entrée sont en béton. Au nord et au sud, les murs en briques apparentes silico-calcaires définissent l'orientation d'ouverture préférentielle du volume. La disposition des ouvertures évite les vues directes entre les habitations existantes et futures. Ces murs expriment également la fermeture pour des raisons thermiques et phoniques au nord, phoniques au sud. A l'ouest, côté jardin, les balcons sont traités comme de grands parasols constitués d'une structure métallique légère autoportante. Chaque étage comprend un appartement de 3 pièces au sud, un de 2 pièces au milieu et un duplex de 5 pièces au nord.













Nº 10

28 avril 1993

